L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI, 8 SEPTEMBRE 1881.

A MM. les Éditeurs de l'*Abeille*,

Messieurs et chers collaborateurs,

Accordez-moi, je vous prie, une place dans votre journal, pour faire savoir au public que je publierai, au mois de novembre prochain, un roman sous ce titre:

L'Habitation Saint-Ybars,

ou

Maîtres et Esclaves en Louisiane.

Ce livre a pour but de reproduire, dans un tableau aussi exact et aussi vivant que possible, un état social disparu mais dont il reste encore des traces profondes dans le souvenir de tous ceux qui en ont été les contemporains.

Les écrivains européens et même ceux des Etats-Unis qui ont parlé de la Louisiane, ont presque toujours peint ses mœurs d'après des impressions reçues en passant, ou sur des renseignements sans contrôle. Pour bien connaître un milieu social, il faut y être né, il faut avoir vécu de sa vie; et, quand on veut en donner une image fidèle, il faut avoir l'habitude de s'élever dans ces régions sereines d'où l'observateur, soustrait à toutes les embûches de la passion, contemple les hommes et les choses d'un regard purement scientifique.

Il a semblé à l'auteur de l'ouvrage annoncé que ces conditions, indispensablement requises pour être dans le vrai et le juste, se trouvant réunies en lui, il usait d'un droit et accomplissait un devoir en faisant renaître, sous sa plume, une de ces grandes familles louisianaises dont l'intérieur reflétait, avec ses luttes et ses misères, l'ensemble de la société. Le lecteur est introduit chez les Saint-Ybars aux jours de leur prospérité et de leur splendeur; puis, il traverse avec eux la phase de la guerre, et enfin il assiste au spectacle des conséquences diverses produites par cette lutte de quatre ans.

Aujourd'hui le roman n'est plus simplement une œuvre d'imagination; c'est une étude dont l'objet est de rassembler des documents qui pourront aider plus tard l'historien à se bien pénétrer de l'esprit de l'époque qu'il veut décrire. Une science nouvelle — la sociologie — est en voie de formation; déjà elle enseigne quelques-unes des lois principales auxquelles est soumise l'évolution des collectivités humaines. L'ambition du romancier moderne est d'apporter sa pierre, si petite qu'elle soit, à la construction de l'édifice.

Pour cela, il observe attentivement la réalité, note avec soin l'influence du milieu sur la pensée et par suite sur la conscience des individus, et constate, dans l'ordre de leur succession, les actes par lesquels l'être intérieur se manifeste au dehors.

Les sociétés, pas plus que les individus, ne peuvent abolir leurs antécédents; il faut compter, bon gré malgré, avec le passé; et, puisque c'est une nécessité, comptons de bonne grâce et surtout avec impartialité. C'est à quoi ont tendu tous les efforts de celui qui écrit cette lettre.

Les Saint-Ybars, ou Maîtres et Esclaves en Louisiane, formeront un volume, petit *in-octavo*, de trois cents pages.

Le prix de l'ouvrage est fixé à une piastre et demie.

MM. A. M. Mir et Eugène Lacoste sont chargés de recueillir des souscriptions.

Le souscripteur payera en recevant son volume.

Veuillez agréer, messieurs et chers collaborateurs, mes salutations les plus cordiales.

N. B.—Je serais très obligé à nos collègues de la presse des campagnes de vouloir bien reproduire cette lettre.

ALFRED MERCIER.

Liste complète des navires dans le Port de la Nlle-Orléans

Comprenant les noms des navires et de leurs capitaines, ceux des consignataires, avec indication du tonnage, du mouillage et de la destination.

STEAMERS.

Ben Venue Ang. 1515 Lumsden pour le Continent Gretna, Forstall Ross & Clayton
Cella Ang. 2163 Smith pour Liverpool 44 4e dist, Hall & Vaughan
Finsbury Ang. 1909 Alton pour———43 4e dist, A B French &co
Gallego Esp. 2339 Aldecoass pour Liverpool—4e dist, A K Miller &co
Hutchinson Am. 1435 Baker Laid Up Alger, C A Whitney &co
Historian Ang. 1830 Bird pour Liverpool 10 2e dist, Lucas E Moore &co
Margaret Am. 508 Otteson pour——— 18 2e dist, G Corral &co
Regent Ang. 2350 Douglas pour———46 4e dist, L Ranger &co
Serra Esp. 2175 Gartiez pour Liverpool 43 4e dist, L Ranger &co
Sirocco Ang. 2059 Reid pour———Gretna, C J Shephard &co
Whitney Am. 1338 Morgan Laid Up Alger, C A Whitney &co

NAVIRES.

Cromwell Am. 891 Barstow pour Liverpool 36 1er dist, Jos F Lovell &co
Crescent City Am. 1205 Kelly pour——— 38 1er dist, Silas Weeks &co
Ella S Thayer Am. 1098 Given pour——— 38 1er dist, au capitaine
Lizzie Moses Am. 1124 Sheer pour——— 27 1er dist, Jos F Lovell &co
Marcus Greenleaf Am. 1250 Bunker pour Liverpool, 25 1er dist, Norton & Bell
Northampton Am. 1130 Murphy pour——— 40 4e dist, Silas Weeks &co
Oneota Ang. 1047 Owens pour le Continent Freetown, Hall & Vaughan
Virginia Am. 1095 Delano pour Liverpool 47 4e dist, Silas Weeks &co

BARQUES.

Harry Bailey Ang. 626 Sinclair pour——— Gretna, Hall & Vaughan
Glitner Nor. 435 Halvorsen pour———14 1er dist, au capitaine
Reynard Am. 1029 Tripp pour Brême 34 1er dist, Jos F Lovell &co
Royal Harrie Ang. 510 Gilliot pour le Continent Freetown, Hall & Vaughan
St-George Ang. 929 Ryan pour le Havre 50 4e dist. Hall & Vaughan
St-Olaf Nor. 303 Stoberg pour———19 1er dist, au capitaine

BRICKS.

Aurora Ital. 299 Adorno pour Gênes Pic Tier, A K Miller &co

GOELETTES.

Etta E Sylvester Am. 90 Davidson pour——— Pic Tier, D Cefalu & Son
Early Bird Nor. 151 Olsen pour Tampico 22 1er dist, N O Hynson
J G Whipple Am. 88 Sens pour———Pic Tier, au capitaine
R B Locke Am. 66 Adorna pour Bay Islands Pic Tier, G Grande
Santo Oteri Am. 170 Kasker pour———Alger, S Oteri & Bro
Silver Wing Am. 142 Maury pour Tampico 22 1er dist, N O Hynson
Susan Scranton Am. 108 Otis pour——— Alger, Hy Otis

LISTE DE NAVIRES.
En partance pour la Nouvelle-Orléans

NEW-YORK.

Steamship Hudson, Freeman.........parti 3 sept
Steamship Chalmette, Reed.........parti 3 sept
Brick Jennie Hulbert, Sparks, en chargement 26 aout

BANGOR, MAINE

Navire Screamer, Cousins.........expédié 1 sept

BALTIMORE.

Barque X V Marse, Codercia.........partie 22 juillet

BOSTON.

Barque Bryiston, Small.........partie 1 sept
Barque Shetland, Haskell.........partie 22 aout
Barque D Chapin, Hall.........expédiée 30 juillet
Navire City of Boston, Crosby.........parti 7 juin

LIVERPOOL.

Steamship City of Bristol, Delamotte, en chargement 30 aout
Steamship Charrington, Trail.........parti 23 aout
Navire Charles, Dickersen.........parti 30 aout
Navire Bonanza, Leach.........parti 20 aout
Navire Southern Chief, Higgins.........parti 11 juillet
Navire Orient, Allen.........parti 19 juillet

LONDRES.

Barque Saja, Svendsen.........partie 4 aout

GEESTEMUNDE.

Barque Favorita, Petra.........partie 18 aout

NEWPORT.

Steamship Sahara, Duncan.........expédié 18 aout

ROTTERDAM.

Barque Consiglio Galatola, Lovina, expédiée 27 aout

LIVOURNE.

Barque Brothers German, Bonici.........parti 2 aout

HAVRE.

Navire Annie Bingay, Walker.........parti 25 juillet

BORDEAUX.

Barque Peruvian.........partie 16 aout
Barque Washington, Coculish.........partie 3 juin

GÊNES.

Barque Ferrari, Russo.........partie 19 juillet
Barque Nuevo Mondo, Marcosa.........en chargement 4 aout

BRÊME.

Navire Friedrich, Buggelman.........parti 30 aout
Navire Gleschen, Hans.........parti 31 aout
Barque Arendsecle, Rudolf, Eugenia.........partie 23 aout

ANVERS.

Navire Fanningen, Fahlman.........parti 24 aout
Barque Havre, Davidson.........partie 25 juillet
Barque Cedar Croft, Young.........partie 1 sept

RIO DE JANEIRO.

Barque Borville, Le Provost.........en chargement 26 aout

HAVANE.

Goelette Henry Buddig, Voss.........expédiée 27 aout
Barque Zeppo, Rosso.........expédiée 13 aout
Goelette Christina, Gereda.........expédiée 14 aout

ILE RUATAN.

Goelette Carrie Wehnet, Webb en chargement 23 aout

SPECTACLES, BALS, &c

WEST END.

RÉENGAGEMENT DES AUDACIEUX ACROBATES ET TRAPÉZISTES

LES FRÈRES VALDEZ,

qui paraîtront dans leurs tours les plus merveilleux sur le

DOUBLE TRAPÈZE.

Réengagement du célèbre

PROFESSEUR ALBINO,

La merveille sans ca, dans ses contorsions extraordinaires qui n'ont jamais été surpassées. Il [illegible] aussi une troupe [illegible] ces Chefs merveilleux et le "Ring Rending" reconnue par la presse et le public comme les choses les plus étonnantes qu'on ait jamais vu.

—AUSSI—

Engagement des

FRÈRES RAY,

Danseurs grotesques, de *Jig*, sabots, [illegible] japonaises, n'ayant jamais été représentés en cette ville. Ils paraîtront tous les soirs jusqu'à nouvel ordre, commençant

Lundi soir, 5 septembre.

GRATIS POUR TOUS.

C. E. EVANS, Surintendant.

Sept—

Fort Espagnol.

Grand Concert Promenade

TOUS LES SOIRS,

PAR

L'Orchestre du Fort Espagnol.

COMMENÇANT A 6:30 P. M.

W. Borchert.........Chef d'Orchestre
R. Gewert.........Solo de Cornet
G. D'Aquin.........Solo de Flûte
O. Jahn.........Solo de Clarinette

Ne manquez pas de visiter le Département Zoologique et les nombreuses curiosités du Fort.

GRATIS POUR TOUS!

Le Fort Espagnol est éclairé par la

Lumière Electrique.

Billets aller et retour, 15 cts; enfants au-dessous de 12 ans, moitié prix; enfants au-dessous de 5 ans, gratis.

Achetez vos billets au bureau avant d'entrer dans les chars.

Les personnes payant dans les chars auront soin de se faire donner un billet ou un coupon (slip) par le conducteur pour chaque passage payé.

Prenez les chars coin Canal et Basin.

Les trains partent à de courts intervalles tous les après-midi.

Le dernier convoi part du Lac à 11 heures P. M. 7 sept—

FORT ESPAGNOL.

ILLUSIONS et CADEAUX

—PAR—

Le Professeur DAVIDSON, le magicien renommé du monde entier, dans la salle de Concert au Fort Espagnol, commençant Samedi soir, 20 août.

Le Professeur, à part une représentation de prestidigitation hors-ligne, distribuera chaque soir 100 cadeaux utiles et de valeur.

Prix d'entrée.........50 cents—5 enveloppes
Enfants.........25 cents—2

Lever du rideau à 7 h 30 P. M.

Grande matinée pour dames et enfants, Samedi 27 août à midi. 18août—

Antonio Pedilha D'HAUCOURT,

MEDECIN HOMŒOPATIQUE,

Diplômé des Facultés de Paris, Portugal, Brésil, Mexique et Californie;

MEMBRE DU CONGRÈS HOMŒOPATIQUE TENU A PARIS EN 1878,

A l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans qu'il a ouvert un

CABINET DE CONSULTATIONS,

Rue Remparts, 208,

Entre Dumaine et St-Philippe.

HEURES DE CONSULTATIONS—De 8 à 10 heures du matin, et de 3 à 6 heures du soir.

On parle le Français, l'Espagnol, le Portugais et l'Italien.

VISITES A DOMICILE.

Les personnes habitant la campagne peuvent se faire traiter par lettre en envoyant la somme de $4 et donnant une description minutieuse de la maladie. 7août—6m

Dr. J. B. PEREZ,

Médecin et chirurgien d'une expérience de 25 ans dans le traitement et la guérison de tous les maux des

ORGANES GENITO-URINAIRES,

et des maux provenant soit des NERFS, soit d'une DEBILITE PHYSIQUE, causée par l'âge ou des abus prématurés. Maladies chroniques traitées avec succès. La maladie de Bright, la gravelle, le catarrhe de la vessie, les écoulements, la spermatorrhée et tous les désordres d'une NATURE PRIVEE, traités sans l'usage du mercure et d'aucune drogue nuisible. Guérisons garanties et remèdes fournis. Le rétrécissement de l'Urètre guéri par un simple mécanisme, sans douleur.

Les maladies de femmes, suppression, rétention et toutes les irrégularités PROMPTEMENT GUERIES. Le FEMALE REGULATING ELIXIR du Dr Perez N'ECHOUE JAMAIS. On ne peut l'avoir qu'à son bureau. Consultations strictement confidentielles et prix raisonnables. Cabinet No 6 rue Sud-Remparts, près la rue du Canal, Nlle-Orléans. 16 sept 80—1 an.

Santé c'est Fortune!

TRAITEMENT DU Dr. E. C. WEST pour les nerfs et le cerveau: un spécifique pour l'Hystérie, la Torpeur, les Convulsions, les Migraines nerveuses, Affaiblissements des facultés intellectuelles, Perte de mémoire, Spermatorrhée, Impotence, Emissions involontaires, Vieillesse prématurée causée par un excès de travail, Abus de soi-même, Excès qui amènent à la misère, à la débilité et à la mort. Une boîte guérira tout cas récent. Chaque boîte contient le traitement d'un mois. Une piastre la boîte ou six boîtes pour cinq piastres; envoi transmis par la malle, payé d'avance sur reçu du prix. Nous garantissons la cure de tout cas par six boîtes. A chaque personne nous transmettant une commande pour six boîtes, faisant accompagner cette commande de la somme de cinq piastres, nous enverrons une garantie écrite de lui rembourser l'argent si le traitement ne résulte pas en la cure promise. Garanties données par F. FREDERICKSON, droguiste en gros et en détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, Lne. Les ordres transmis par la malle seront promptement exécutés.

2 avril - 1an—Dim.Mar.Jeu

BODLEY BROTHERS

ONT l'assortiment le plus complet de wagons à cannes, charrettes à cannes à 2 et 4 mulets, charrettes à boeufs, de pour logs, wagons à coton, charrettes à bagasse, charrettes pour fermes, charrettes à riz, petites charrettes de toutes dimensions, [illegible], brancards, colliers de chevaux, matériaux pour voiture, graisse pour essieux, moyeux. Nous appelons l'attention sur nos essieux durcis, nos moyeux forgés à froid et tous les ferments entre destinés à nos charrettes et wagons, lesquels sont fabriqués dans nos propres usines, à Wheeling, W. Va., avec des matériaux supérieurs et par de très habiles ouvriers. Nous garantissons tout, ne craignons aucune concurrence et répondons aux plus fortes demandes.

Dépôt 18 et 20 rue Union.

Sept 1881—1an

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17.........RUE BARONNE.........17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD.

PRETS D'ARGENT.

LES personnes désirant emprunter de l'argent sur des DIAMANTS, MONTRES, BIJOUTERIE de tout genre, PIANOS, MEUBLES, GLACES, etc., etc., trouveront avantageux de s'adresser au "HART'S LOAN OFFICE", rue Baronne, 43, vis-à-vis du Bureau de la Compagnie du Gaz, le plus vieil établissement de ce genre en ville, fondé depuis 1838. Possédant d'amples capitaux, le propriétaire peut garder les gages un an aux détenteurs et offre des avantages spéciaux dans les taux de prêts aux [illegible] désirent. 8janv—1an

LA MERVEILLE DU MONDE:

Le Destructeur de Vermine

DU PROF. HERMAN.

Renommé dans le monde entier,

qui est reconnu comme étant bien supérieur à tout ce qui a été découvert jusqu'ici pour tuer les rats, les souris, les insectes sur les volailles, les fourmis, les cafards, punaises, bêtes noires, poux sur les chevaux, mites sur les plantes, mites dans les fourrures, les mouches, tiques sur les moutons, chèvres, bestiaux, etc. Il a été fait contre les insectes qui attaquent les plantes.

A VENDRE, UN PAQUET POUR 25c, OU SIX POUR $1.25.

La poudre est libre de toute odeur désagréable et se conserve dans tout climat. On peut la répandre partout sans danger; elle ne fait de mal ni aux chats ni aux chiens, qui d'ailleurs ne la mangent pas. La façon de s'en servir est indiquée sur les paquets.

Cette découverte a valu au prof. Herman une médaille d'argent aux expositions entre colonies à Victoria, en Australie. Fabrique Gravel Lane, Houndsditch, Londres, Angleterre.

F. FREDERICKSON,

Importateur et marchand de drogues en gros et en détail, 139 rue du Canal, Nlle-Orléans, seul agent en Louisiane.

INSTITUTIONS.

INSTITUT ST-LOUIS,

POUR JEUNES DEMOISELLES

No 275 RUE DAUPHINE.

Mlle CAROLINE DURRIVE...DIRECTRICE

MESDAMES s'étant retirée de cette Institution, Miles Caroline Durrive et Anna J. Bernard, annoncent au public qu'elles ont accepté la maison d'éducation.

Ces dames espèrent que les nombreuses familles qui ont toujours honoré cette institution de leur confiance, voudront bien leur accorder leur bienveillant patronage dont elles chercheront à se rendre dignes en s'assurant du concours de professeurs compétents et expérimentés.

L'ouverture des classes de cette institution aura lieu le 5 de septembre. Pour prospectus, s'adresser à l'institut.

1er sept—1m. Dim, Mar, Jeu

Université de la Louisiane.

LA quatrième session du Département Académique de l'Université de la Louisiane commencera le 1er octobre 1881. Dans les cours de Latin, de Grec, de Mathématiques, d'Anglais et de Littérature anglaise, l'instruction est sérieuse et complète. Dans les cours de Français et d'Allemand on enseigne non seulement à écrire mais à parler correctement ces deux langues.

Dans les départements de physique, de mécanique et de chimie, on s'occupe tout spécialement de l'application de ces branches de la science aux industries du pays. On explique aux élèves la machine à vapeur, le télégraphe et le téléphone, la lumière électrique, la photographie, la théorie et l'usage du polariscope appliqué à l'industrie sucrière. Le cabinet de physique et de chimie étant pourvu de tous les appareils scientifiques les élèves pourront répéter les expériences faites par le professeur et joindre ainsi la pratique à la théorie.

Le "Southern Art Union" est à une petite distance de l'Université et offre des prix spéciaux aux élèves du Département Académique qui voudraient étudier le dessin.

On reçoit les élèves à l'Ecole Supérieure (High School) adjointe à l'Université, à l'âge de douze ans, afin de les préparer pour les classes inférieures du Département Académique. On enseigne à l'Ecole Supérieure l'Anglais, l'Histoire, la Géographie, Physique, le Latin, le Grec, les Mathématiques, le Français et l'Allemand ainsi que la calligraphie. Chaque élève devra étudier au moins l'Anglais, les Mathématiques et deux langues. Il y a douze professeurs dans les deux départements de l'Université.

Le nombre d'élèves augmentant tous les ans, la direction de l'Université vient d'acheter pour le Département Académique l'édifice connu sous le nom de Mechanics Institute et situé rue Dryades.

Le prix par élève dans le Département Académique est de $50 pour une session de neuf mois, payables $12,50 au commencement de chaque terme: le 1er octobre, le 8 décembre, le 15 février et le 22 avril. Pour l'Ecole Supérieure Adjointe (High School) le prix est de $45 payables $11,25 au commencement de chaque terme.

Pour informations plus détaillées, catalogues, etc., s'adresser au local du Département Académique, coin Baronne et Commune de 10 à 11 heures. 6sept—1m D Mar J—V&D

St-Stanislaus Commercial Collège,

Baie St-Louis, Miss.

LA RENTRÉE des classes aura lieu le 15 septembre.

Comme de coutume, un des frères se rendra à la Nlle-Orléans pour prendre charge des élèves.

Pour information s'adresser à St. Aloysius Academy, encoignure Chartres et Quartier, ou par lettre, au président

1 sep—1m Frère FLORIMOND.

Académie des Sts-Anges

sous la direction des

Sœurs Marianites de Sainte-Croix,

Encoignure des rues Remparts et Congrès (Troisième District.)

NLLE-ORLEANS, LOUISIANE.

LA rentrée des classes du couvent a eu lieu le 1er septembre.

Les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes.

Pour prospectus, etc., s'adresser à l'Académie. 3 sept—

Université de la Louisiane.

ON demande le logement et la table à des prix modérés pour quelques élèves de cette institution qu'on désire placer dans des familles où la langue française est parlée.

Toute proposition à cet effet devra être adressée au local de l'Université, coin Baronne et Commune, de 11 heures à midi.

LA DIRECTION DE L'UNIVERSITÉ.

Sept—

Externat pour Jeunes Demoiselles,

DIRIGÉ PAR Mme CURTO,

Coin St-Philippe et Prieur.

MME CURTO s'est assuré le concours d'excellents professeurs pour la prochaine session, commençant le 1er Septembre.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de Mr CURTO, et une classe de travaux d'agrément, tels que fleurs en laine, en papier, en cire, et travaux à l'aiguille, sont offertes aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol, confié à un professeur de mérite, aura lieu à l'Institut. 28 août—1 mois.

ACADEMIE DE JEFFERSON.

RUE CONTI, 95,

ENTRE BOURBON ET DAUPHINE.

Dirigée par William Henry.

La 5e session annuelle de cette Institution commencera JEUDI 1er septembre.

Pour prospectus etc., s'adresser à l'Académie.

25 août—1m.

Académie de St-Aloysius,

Dirigée par les Frères du Sacré-Cœur,

Encoignure Chartres et Quartier.

L'OUVERTURE des classes de cette institution aura lieu le premier lundi de septembre prochain.

L'enseignement, bien que basé sur les études des branches commerciales, ne laisse rien à désirer quant à l'éducation morale et religieuse.

Le Français et l'Allemand sont enseignés sans prix extra.

L'écriture, trop souvent négligée, est l'objet d'une attention spéciale.

Pour l'intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes. 31août—

Collége du Mont Ste-Marie.

EMMITTSBURG, Md.

Session de 1881-82.

COMMENÇANT le premier lundi de Septembre 1881.—Après une crise financière qui a démontré la parfaite stabilité de cette célèbre maison d'éducation, elle entre maintenant dans la 73ème année de sa carrière académique avec une vigueur nouvelle et de brillantes espérances.

Des facilités sont offertes à ceux qui se destinent au négoce. Un COURS COMMERCIAL complet, omettant l'étude du latin et du grec, est institué dans l'année si le nombre d'élèves du collége le désirait. Le cours des études prescrites que tous doivent suivre, comprendra désormais trois années de Français ou d'Allemand, à l'option de l'élève.

CONDITIONS:

$150 la session de 5 mois, 1er département.
$125 " " 2me "

Il n'y aura, dorénavant aucun frais additionnel, sauf pour la musique, les soins du médecin et les langues modernes non comprises dans le cours régulier. Pour de plus amples informations, s'adresser au

Très Rév. Wm BYRNE, D. D.
Président.

N. B. Le professeur ERNEST LAGARDE sera à la Nouvelle-Orléans ce mois ci pour prendre soin des élèves du collège. Jusqu'à nouvel ordre s'adresser à M. HENRI TREMOULET, au coin des rues Peters et Conti, pour des prospectus, etc. 14 août—1 m.

Comté Madison, Virginie.

Près la station Rapidan, Virginie.

ACADEMIE LOCUST DALE.

David F. Boyd, Principal.

AVEC le concours habile dans le département académique, des gradués de l'Université de la Virginie, et d'un officier compétent, dans le département militaire.

Cette académie est fondée depuis de longues années et a toujours été dirigée avec succès. C'est principalement une école préparatoire pour l'Université de la Virginie, dont l'enseignement des mathématiques et des langues anciennes et modernes, l'anglais y compris, est nécessairement l'objet de grande soins.

Le collége est situé en un des endroits les plus sains et les plus pittoresques de Piedmont, Virginie, au-dessous du Blue Ridge, près la rivière Rapidan, et au milieu d'une communauté intelligente et policée; il y a des églises de différentes croyances.

Les bâtisses et le terrain sont vastes et attrayants, et surtout convenables pour un pensionnat.

La session commence le troisième lundi de septembre et se termine le troisième lundi de juin.

Les conditions sont $200 pour la session de 9 mois, pour toutes les dépenses, moins les vêtements, les livres et les soins médicaux. Pour les fils de ministres de l'Evangile, le prix de l'enseignement est de $50 de moins.

Cette école est privée et se trouve sous le contrôle absolu du principal.

Pour plus d'informations, s'adresser au soussigné à Bâton-Rouge, Lne, jusqu'au 1er août et après à Locust Dale, P. O. comté Madison, Va.

D. F. BOYD, Principal.

26 juillet—3 m. V & C.

ANT. CARRIERE, E. L. CARRIERE, CHAS. J. CARRIERE

A. Carrière & Sons

Négociants-Commissionnaires,

No. 3½ RUE CARONDELET.

Avances libérales sur consignations à nos amis Londres, Liverpool, le Havre et Bordeaux.

S. N.

PIKE'S

Magnolia

WHISKEY

Cincinnati

OHIO.

LE CLICHÉ CI-DESSUS EST LA MARQUE DU VÉRITABLE ET CÉLÈBRE

PIKE'S MAGNOLIA WHISKEY

Préparé par MM. W. W. JOHNSON & CO., successeurs de S. N. Pike, Cincinnati, Ohio, qui en sont les seuls propriétaires.

Vendu par les PREMIERES MAISONS de gros et demi-gros en vente à la Nlle-Orléans.

L. S. L.

PRENEZ AVIS.

Que cette loterie est la seule qui dans un État ait été votée et endossée par son peuple

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans Lne,

Mardi, 13 Septembre 1881.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE I.

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement 11 heures du matin

Au bureau de la compagnie,

DANS LA MATINÉE DU

Mardi, 13 Septembre 1881.

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$30,000,	soit	$30,000
1 Lot de	10,000,		10,000
1 Lot de	5,000,		5,000
2 Lots de	2,500,		5,000
5 Lots de	1,000,		5,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	100,		10,000
200 Lots de	50,		10,000
500 Lots de	20,		10,000
1,000 Lots de	10,		10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit......2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit......1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit......900

1,857 Lots se montant à......$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE,

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Transmettez l'argent par des ordres sur la poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

Souvenez-vous qu'au Tirage du

MARDI, 13 Septembre 1881,

TOUS LES LOTS

—SONT—

PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et devront, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS RÉPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

Les Applications de conditions pour clubs doivent être faites au bureau de la Compagnie seulement, à la Nlle-Orléans.

Ecrivez pour des circulaires ou [illegible] adressez-vous à

M. A. DAUPHIN, Nlle-Orléans, Lne.

ou à la même personne au

No 212 Broadway, New-York

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE DE CONSTABLE.

Dr. M. Escoubas vs. Annie Hughes.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLEANS—No 1242—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à mon dépôt No 93 Passage de la Bourse, Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 10 septembre 1881, à 11 heures du matin:

Un lot de meubles, etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux.

N. V. VINET, Constable de la 2me Cour de Cité.

30 sept—30—5,10 sept

H. Greiner vs. Caspar Bugdahl.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 1833—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. R. K. Skinner, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 17 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et avantages, dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Dupré, Gayoso et Bank, désigné par le lot No 4, sur un plan dressé par L. Surgi, voyer, le 31 décembre 1829, déposé en l'étude de O. H. Terry, anciennement notaire; le dit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds et 6 lignes, et a été acquis par le défendeur de Henry Carré, conformément à un acte en date du 22 juin 1878 passé pardevant A. Hero, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ROGER MURPHY, Constable.

17 août—17,23,29—5,12,17 sept

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Bernard Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4029—Division C—Attendu que Célestine Daniel, s'ine Bernard, veuve de Bernard Victor, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernard Victor, son mari, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

8 sept—8,13,17.

Succession de Peter Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 2231—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Samuel F. Green, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

7 sept—7,11,17

Succession de Aimé A. Dupierris.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4094—Division—Attendu que P. S. Wills, administrateur public, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Aimé A. Dupierris, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 sep—2 6 11

Succession de Joseph Hane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4093—Division—Attendu que Mme Emelia L. Hane a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph Hane, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

1er sept—1 6 10

Succession de Calvin Tate.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4761—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par L. L. Levy, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

30 août—30—sept 3, 8.

Frank Sharp vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2297—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil de la Paroisse d'Orléans et agissant comme syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

1er sept—1,5,10

Succession de Mme Margaret Anne Jacobs, veuve de Joseph Budington.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,080—Division B—Attendu que Joseph Alfred Dudley a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu Mme Margaret Anne Budington, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

31 août—31,4,9 sept

Succession de Jean Bougeron et Spouse

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 2096—Division—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté [illegible] ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

2 sept—2,7,11

REUNION DE CRÉANCIERS.

John Manson vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 3079.—Avis est par le présent donné aux créanciers de John Manson, et à toutes autres personnes intéressées, qu'une réunion des dits créanciers aura lieu pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, JEUDI le 8 septembre 1881, à 11 A. M.

Par ordre de la cour,

JAMES T. CLARK, Greffier.

27 août—27,31—3,5,8 sept

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No. 104 rue du Canal.

Vingt-Septième Etat Annuel.

CONFORMÉMENT aux dispositions de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues pendant l'année échue le 31 mai 1881, y compris les primes non acquises de l'année précédente—

Risques de feu	$265,530	92
Risques maritimes	26,455	71
Risques de rivières	26,518	80
Total des primes	$318,505	43
Moins primes non acquises	84,003	00
Primes nettes 31 mai 1881	$234,502	43

PERTES PAYÉES—

Sur risques de feu	$54,282 80	
Sur risques maritimes	5,182 37	
Sur risques de rivières	6,931 58	
Taxes et dépenses, moins intérêt	25,233 87	
Réassurances et primes remboursées	16,943 41	108,574 08
Profits		$125,928 40

La compagnie a l'actif suivant:

Propriétés foncières	$233,989 9
Bons de ville ($42,650)	12,000 00
Actions de banques, de chemins de fer et autres	71,667 12
Billets garantis par hypothèques ou nantissement	145,358 68
1442 actions de la compagnie des Water Works de la Nlle-Orléans	46,215 00
Billets à recevoir	50,008 35
Primes en voie de collection	35,235 29
Scrip de ville ($6,379 29)	2,000 00
Jugements sur billets hypothécaires	7,300 00
Argent en caisse	78,971 72
	$687,546 23

L'exposé ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la compagnie.

P. FOURCHY, Président.

S. W. HOTZ, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé et assermenté devant moi ce 11ème jour de juin 1881.

MICHEL V. DEJEAN, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue ce 11 juin 1881, il a été résolu de déclarer un dividende en argent de 25 pour cent sur les primes nettes participantes pour l'année échue le 31 mai 1881 payable le troisième lundi de juillet prochain.

Dix pour cent d'intérêt sur le fond capital pour l'année expirant le 31 mai 1881, sont payables sur demande.

DIRECTEURS.

P. Maspero,	J. J. Fernandez,
Paul Fourchy,	John Geddes,
John B. Lallande,	D. Batje,
Edward Toby,	B. A. Chaffraix,
M. W. Smith,	Chas. Lafitte,
B. W. Taylor.	

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

L. F. Tower vs. deux terrains et A. M. White.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3355 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, le 8 octobre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Prytanie, Sixième et Septième, dans l'îlet numéro cent deux de l'ancien faubourg Livaudais et désignés comme lots numéros treize et quatorze sur un plan fait par H. Muelhausen, voyer, en date du 12 mai 1865 et déposé pour référence à l'étude de L. E. Kenny, alors notaire dans la Paroisse Jefferson dans cet Etat, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Septième, sur une profondeur de cent vingt-cinq pieds entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 sept—6,13,20,27—oct. 4,8.

Chas C. Murdoch vs Edward Baker.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3823—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, JEUDI, le 8 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le tout et principalement ce certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Baronne, Clio et Carondelet, mesurant trente-trois pieds six pouces de face à la rue Erato par une profondeur de cent huit pieds entre lignes parallèles, et borné sur le côté, vers la rue Carondelet, par une allée de neuf pieds de largeur ouvrant sur la rue Erato, pour l'usage de tous les lots qui figurent sur le dit plan.

Laquelle dite propriété est composée de tout le lot désigné par le numéro neuf et une portion du lot adjacent, désigné par le No dix, sur un plan dressé par Geo. T. Dunbar, voyer, en date du 1er janvier 1848, et déposé pour référence en l'étude de P. Laresche, notaire en cette ville.

Etant la même propriété que le défendeur a acquise par achat de John M. Weilmann, par acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire en cette ville, en date du 17 juin 1880.

Termes et conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, ladite propriété sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur pour ce qu'elle rapportera à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une caution avec bonne et solvable garantie portant huit pour cent d'intérêt par an, et une hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement. Ledit acquéreur devra déduire de son enchère et payer au comptant le montant des annonces, les frais du shérif (y inclus les honoraires d'avocat) s'il y a lieu à payer, les taxes d'Etat, de paroisse et de municipalité qui grèvent la dite propriété, dont le montant n'est pas encore connu.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

23août—23,30, sept 6,8.

Succession de Bridget Green, femme décédée de James Coyle.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3958.—En vertu d'un writ de fieri facias contre James Coyle et en faveur de Mary Coyle, femme de P E Rooney, Catherine Coyle, Ellen Coyle, John Coyle, Anna Coyle et Agnes Coyle, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, VENDREDI, le 16 septembre 1881, à midi, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg Lafayette, maintenant une partie du Quatrième District, anciennement ville de Lafayette, de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans la paroisse d'Orléans, dans l'îlet No 12, conformément au plan de la seconde vente du dit Faubourg, ou îlet No 236, sur le plan de l'ancienne ville de Lafayette; le dit lot mesure cinquante et un pieds et cinq pouces de face à la rue Josephine [illegible]. Le dit lot mesure 18 sur un plan dressé par Chas F. Zimpel, en date du 6 mars 1834, et déposé en l'étude de William Boswell, anciennement notaire en cette ville.

2° Quatre lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Faubourg Livaudais, dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le même îlet, et désignés par les numéros 19, 20, 21 et 31. Le lot 19 mesure cinquante-huit pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt pieds.

Le lot No 20 forme l'encoignure des rues Jackson et Carroll et mesure cinquante-huit pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de cent vingt pieds sur la rue Carroll.

Le lot No 21 mesure cinquante-huit pieds six pouces de face à la rue Coffee, maintenant rue Baronne, sur une profondeur de cent seize pieds.

Le lot No 31 mesure cinquante-huit pieds six pouces sur la rue Carroll sur une profondeur de cent seize pieds, et c'est une partie de la subdivision No 32. Le lot No 32 mesure cinquante-huit pieds six pouces sur une profondeur de cent seize pieds (la dite portion de la subdivision No 32 formant une partie d'une parcelle de terre dédigée sur le plan de la ville de Lafayette sous les numéros 9 et 12). Les lots No 19, 20, 21, 31 et partie de 32 sont compris sur un plan fait par Jos. Pilié, alors voyer de ville, le 14 février 1829 et déposé en l'étude de C. Pollock.

3° Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le faubourg Lafayette, dans le Quatrième District, anciennement ville de Lafayette, de la ville de la Nlle-Orléans, et désignés par les lettres A et B, sur un plan dressé par C. W. Wilson, [illegible] et annexé à un acte en date du 12 juin 1839 et passé pardevant Félix Grima, notaire, le 1er juillet 1839, les dits lots sont contigus et mesurent, chacun, cinquante pieds anglais quarante-deux pieds sept pouces en tiers sur la ligne du fond par une profondeur de cent seize pieds dix pouces, et le dit lot marqué par la lettre B étant et formant l'encoignure des rues Jackson et Coffee maintenant Baronne et formant une partie d'une grande portion de terre formant l'encoignure.

4° Un lot de terre, avec les améliorations dans les mêmes faubourg, district et ville, et désigné par la lettre C, sur le susdit plan par Baugen et mesurant en anglais quarante-deux pieds sept pouces en tiers de face à la rue Coffee, maintenant Baronne, sur une profondeur de soixante-dix pieds de ligne parallèle et forme l'encoignure des rues Jackson et Coffee maintenant Baronne.

Acheté par Chas W. Wilson de Nicholas Whitty Pelletier, par acte pardevant Félix Grima, notaire, le 6 mai 1839, et a été après subdivision en trois parties, conformément au plan dressé par Baugen, échéant par le dit Coyle de la dite Wilson, par acte passé pardevant Th. Guyol, notaire, le 10 février 1851 et du 1er juillet 1839.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.

16 août—16, 23, 30—sept 6, 13, 16.

John Chaffe frère et fils, versus Wm T. Oliver, administrateur.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT, Paroisse de Richland, No 549 — En vertu d'un writ de fieri facias contre John Chaffe, Charles Chaffe et Wm H. Chaffe, le solide et en faveur de Wm T Oliver, administrateur de la succession de Benjn J. Oliver, décédée, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse de Richland, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 13 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Chesnut et Coliseum, composé de la portion du fond des lots Nos Un, Deux, Trois et Quatre, sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 28 janvier 1847, déposé en l'étude de G. R. Stringer, anciennement notaire en cette ville, comme plan No 46 et mesurant quarante-deux pieds plus ou moins de face à la rue Troisième sur une profondeur de cent douze pieds dix pouces plus ou moins entre lignes parallèles, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, acquis par John Chaffe par achat de Mme Mary Anne Marshall, femme de H. H. Creasy, conformément à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 16 mai 1850.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 août—13,20,27—3,10,13 sept

Factors & Traders Insurance Co. vs C. Chism et S. M. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3988—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District de la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI, le 24 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Camp, Magazine, Julia et St-Joseph, et désigné par le numéro deux sur un plan dressé par F. Zimpel, voyer, en date du 4 février 1833. Le dit lot mesure conformément au dit plan, trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent soixante-dix pieds six pouces entre lignes parallèles, borné d'un côté, ou le côté supérieur, par la propriété appartenant à Mme Stackhouse et sur la ligne du côté opposé par la propriété appartenant à Mme Duval; ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartiennent. Le dit lot a droit à trente quatre pieds de face à la rue du Camp, conformément à un plan dressé par le capitaine Blanchard, voyer, tous les autres propriétaires du dit îlet ayant leur mesurement requis par leurs titres lequel dit excédant, s'il y en a, est aussi saisi et sera vendu.

Etant la même propriété acquise par les défendeurs par achat de Mme Catherine Price, femme d'Edmund M. Rice, par acte passé pardevant W. J. Castell, notaire, le 20 novembre 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

24 août—24,31,—sept 7,14,21,24.

Merchants Mutual Insurance Co., vs Joachim Viosca Junior.

ANCIENNE CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 15406—maintenant transférée à la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 2111—En vertu d'un writ de fieri facias et d'un alias writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 20 septembre 1881, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur, Joachim Viosca Jr, dans et à la succession de son père Joachim Viosca Sr. [Le dit intérêt étant une moitié de la dite succession], No 161 du docket de la Cour civile de District, et tous les droits, titres et intérêts du dit défendeur de la succession de feu sa mère Carmelite Viosca et dans l'affaire de A. Forstall et als vs Gelpi et als, No 1 [illegible] de la dite cour.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Comptant sur les lieux

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

16 août—16, 23...1, 8, 15, 20.

VENTES A L'ENCAN.

PAR C. E. GIRARDEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante d'actions de Banque et d'Assurance.

Propriétés améliorées dans les Premier Deuxième et Troisième District.

Succession de H. M. Dowlin.

No 3872—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, ENCANTEUR—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, le 1er octobre 1881, à midi, à la Bourse St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans cette ville, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division B, maintenant absent en congé, en date du 17 août 1881, et dans la succession ci-dessus des propriétés et sécurités ci-après décrite, à savoir:

1° Un certificat numéro 118 de 48 actions de $40 chacune, du fonds capital de la Home Insurance Company of New Orleans.

2° Un certificat numéro 85 de 6 actions de $50 chacune, du fonds capital de la New Orleans Mutual Insurance Company.

3° Un certificat numéro 12 de 5 actions de $100 chacune dans le fonds capital de la Louisiana National Bank of New Orleans.

4° Un certificat numéro 1099 de 2 actions du fonds capital de la Sun Mutual Insurance Company of New Orleans, de $100 chacune.

5° La maison et lot connues comme la Cour et désigné par le No 40 rue St. Pierre, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Royale, Chartres et Toulouse. Le lot mesure, au pied français 28 pieds 10 pouces de face à la rue St. Pierre, sur une profondeur, sur le côté, de la propriété Poutalès, de 72 pieds 3 pouces, et sur une ligne parallèle à la rue St. Pierre, 23 pieds 10 pouces; sur l'autre ligne de profondeur 48 pieds, puis sur une autre ligne perpendiculaire à la rue St. Pierre 20 pieds, puis sur une autre ligne parallèle à la rue St. Pierre 25 pieds de la sur une ligne directe finissant à la dite rue 100 pieds, le tout plus amplement décrit par le No I, sur plan figuratif fait le 30 avril 1832 par A. D'Hémécourt et annexé à un acte passé le 26 mai 1832 pardevant O. De Armas, notaire, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la résidence et magasin en briques à un étage ci-dessus décrit, et sis près de la Cathédrale, à proximité de la rue du Canal, des marchés et des amusements.

6° La résidence en briques à deux étages, désignée par le No 36 rue Hôpital, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Vieille-Levée, Hôpital, Chartres et Ursulines. Le lot forme une partie du lot de terre désigné par le No 5 conformément au plan de Jos Pilié, en date du 6 avril 1836, déposé en l'étude de P. Seghers notaire, comme No 5 du livre de plan, mesurant 24 pieds de face à la rue Hôpital sur une profondeur de 47 pieds 10 pouces. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la résidence en briques à deux étages No 36 rue Hôpital, ayant corridor et deux chambres au rez-de-chaussée et dans le corps de logis, et deux chambres et cabinet au premier étage, et une cuisine en briques à deux étages détachée du corps de logis ayant quatre chambres.

7° La résidence en bois à deux étages No 170 rue Quartier, située dans le Deuxième District de cette ville. Le lot est désigné par le No 11 de l'îlet compris entre les rues Quartier, St Claude et Tremé et le Chemin du Bayou, sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 13 janvier 1840, et déposé en l'étude de Mazureau. Le dit lot de terre mesure 27 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Quartier, 80 pieds 4 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne du lot No 10, 78 pieds 9 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne du lot No 12, et 27 pieds 5 pouces et une ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui sont sur le dit lot de terre, droits et privilèges, sans exception ni réserve. Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux étages, désignée par le No 170 rue Quartier, ayant 4 chambres et corridor dans le corps de logis et 4 chambres dans une cuisine en bois à deux étages détachée de la maison, cour pavée, cave et hydrant.

8° La résidence et magasin en briques à trois étages avec mansarde No 17 rue St. Ferdinand situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Ferdinand, Levée, Moreau et Montegut. Le lot est désigné par le No 12 sur un plan dressé par Pilié & Commagère, le 17 février 1834, et annexé à un acte passé pardevant Félix de Armas, anciennement notaire en cette ville, le 1er mars 1836, mesurant, au pied américain, 22 pieds 6 pouces de face à la rue St-Ferdinand sur une profondeur de 100 pieds, borné sur un côté par le lot No 13 et sur l'autre par le lot No 11, et dans le fond par une allée en commun du dit lot et des autres. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges qui y appartiennent.

Les améliorations comprennent le magasin et résidence en briques à trois étages, avec mansarde, contenant corridor et magasin au rez-de-chaussée, une cuisine en briques à un étage, avec deux chambres au premier étage, et deux chambres sur chacun des premier et troisième étages, une mansarde plâtrée, cour pavée, citerne.

La propriété est située à une ou deux portes de la vaste manufacture dite Crescent Jute Manufacturing Company, près de la Levée et près des chars.

9° La résidence en bois à un étage, située dans le troisième municipalité et neuvième district et anciennement de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Columbus, Laharpe, Dorgenois et Rocheblave. Le dit lot étant une partie de l'habitation anciennement connue comme Gueno brick yard, et mesurant 26 pieds 2 pouces de face à la rue Columbus, sur une profondeur entre lignes parallèles de 60 pieds, et désigné comme No 5 sur un plan de Boudousquié, le 11 janvier 1869, déposé en l'étude de A. E. Bienvenu, notaire, comme plan No 78, dont une copie est annexée, lequel lot est composé d'une partie ou portion de la partie du lot 11 de l'îlet No 7 sur le plan par J. A. D'Hémécourt, déposé en l'étude de Joe Lisboy. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 275 rue Columbus.

10° La maison de résidence en bois à un étage, située dans les mêmes carré et district, et ci-dessus à la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot mesure 26 pieds et 2 pouces de face rue Columbus sur 60 pieds de profondeur entre lignes parallèles, désigné comme le lot No 4 sur le même plan. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot est composé des lots Nos 11 et 12 du carré No 7 du dit plan, Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 277 de la rue Columbus.

11° La maison de résidence en bois, à un étage, située dans le troisième district de cette ville, dans le carré borné par les rues Columbus, Gentilly, Bayou road et Laharpe, lequel est Walsh. Le terrain est désigné par le No 6 du carré No 6 d'après un plan dressé par L. Surgi le 22 avril 1836, et déposé avec un acte spécial en date du 2 mars 1851, par J. A. D'Hémécourt, et annexé à un acte d'achat dudit H. M. Dowlin et sur un plan de F. H. Tourne, en date du 7 janvier 1860, et déposé en au bureau de B. J. Ker, notaire, comme No 1, lequel dit terrain mesure 30 pieds 1 pouce et 6 lignes de face rue Columbus ou Bayou road, le même que la limite intérieure, sur 126 pieds 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y appartiennent.

12° Cinq lots de terre situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré No 50, bornés par les rues Commune, Avenue Carrollton, de St-James, et numérotés de 1 à 22 inclusivement, sur un plan dressé par Olivier & Martin, voyers, en date du 9 mars 1867, et déposé au bureau d'Amédée Ducatel, notaire en cette ville, selon le plan No 22 du livre des plans No 7, les dits lots ayant les dimensions suivantes:

Le lot No 18, 34 pieds 8 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 166 pieds 5 pouces du côté du lot No 17, et 148 pieds, 5 pouces et 7 lignes du côté du lot No 19. Le lot No 19, 30 pieds, 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 140 pieds 2 pouces et 6 lignes du côté du lot No 20. Le lot No 20, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton sur une profondeur de 137 pieds, et 1 ligne du côté du lot No 21. Le lot No 21, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton, sur une profondeur de 133 pieds 6 pouces et 4 lignes du côté du lot No 22.

Le lot No 22, formant le coin de l'Avenue Carrollton et de la rue Ulloa, 30 pieds 4 pouces et 2 lignes de face à l'Avenue Carrollton sur 130 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et de façade rue Ulloa. Ensemble avec tous les droits, passages, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon que ce soit. Les améliorations qui s'y trouvent comprennent une maison en bois à un étage. Les autres bâtisses qui y appartiennent et ceux qui les occupent et sont réservées. La propriété est louée jusqu'à—— et est occupée comme vacherie.

Termes et conditions—Pour les actions comptant; pour les propriétés décrites sub-numéros cinq, sixièmement, septièmement et dixièmement, comptant; pour les propriétés décrites cinquièmement, sixièmement, septièmement et huitièmement, une moitié ou plus comptant et le reste à un et un et deux ans de crédit à l'option de l'acquéreur, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de procès pour le recouvrement de ces billets. Les améliorations devant être assurées pour le montant du crédit et la police transférée au possesseur des billets.

Les actes de vente devront contenir la clause de non-aliénation de vente sans estimation en cas d'émission de payer les billets, et les acquéreurs assument les taxes dues et exigibles en 1882, et payées les taxes d'Etat et de ville de 1882, en sus du prix d'adjudication, et un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'adjudication au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Paul E. Théard, notaire, aux frais des acquéreurs.

26 Aout—sept 3,10,17,24, oct 1

Un bon terrain et une maison à deux étages sur la rue Calliope, entre les rues St-Charles et Carondelet, près de la Place monumentale de Lee.

Succession d'Eliza Higgins, No 3789, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No 31 rue du Camp—SAMEDI, 8 octobre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'hon. H. L. Lazarus, siégeant en place de l'hon F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, et en date du 30 aout 1881 et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Charles, Carondelet, Calliope et Clio, désigné comme lot No 4 sur un plan annexé à un acte de vente pardevant Selim Magner, anciennement notaire en cette ville, le 5 octobre 1865. Conformément au dit plan, le lot mesure 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calliope, sur une profondeur de 159 pieds 10 pouces et 3 lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant la maison en bois à deux étages No 190 rue Calliope.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant toutes les clauses usuelles de 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuites pour enforcer le paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux porteurs des billets et l'acquéreur assumera les taxes dues et exigibles en 1881 en sus du prix d'adjudication et devra de plus payer à l'encanteur pour frais d'annonces et vente de la propriété, 5 pour cent sur le prix d'adjudication.

Dix pour cent au comptant seront requis au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant W. J. Castell, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 sept—4,10,17,24, oct 1,8.

Cheval, voiture, meubles, etc.

Succession de Eliza Higgins.

No 3789.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur, Bureaux No 31 rue du Camp,—MARDI, 13 septembre 1881, à 10 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la division C. de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 août 1881, et rendu dans l'affaire ci-dessus, les articles suivants comprenant: un cheval, voiture et harnais, meubles contenus sur les lieux au No 190 de la rue Calliope entre les rues St-Charles et Carondelet

Conditions—comptant sur les lieux.

3 sept—3 10 13

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse. JEUDI, 8 septembre 1881, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Mandeville et Liberal, derrière l'Hôpital Lazareth,

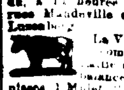

La Vacherie de M. Henry Hoffman, composant de 16 Belles Vaches laitières, plusieurs avec veaux et la balance sur le point de vêler, 3 Génisses, 1 Mulet, 2 Charrettes à lait, Bidons, Baquets et tous les ustensiles de la vacherie.

La clientèle dont la vente s'élève journellement à 14 gallons de lait, sera donnée au plus fort acquéreur.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant; de $100 à $200 trois mois, et au-dessus de $200, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 6 sept—

Magasin en briques à trois étages, No 13 rue Conti.

Succession de Irénée Léon Soulé.

No 3873—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 17 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 10 août 1881, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, et absent en congé,—La propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Conti, St-Louis, Decatur et Chartres, mesurant 20 pieds 11 pouces de face à la rue Conti, sur 80 pieds de profondeur, ensemble un magasin en briques à trois étages avec verandah double en fer et piliers en granite, connu comme le No 13 rue Conti.

Le tout conformément au plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un crédit de un et deux ans en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue, lesquels billets seront datés du jour de la vente et porteront huit pour cent d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement. Les bâtisses seront maintenues assurées et la police d'assurance transférée au vendeur.

L'acte de vente contiendra la clause de cinq pour cent, honoraires d'avocat pour le recouvrement des billets, et toutes les clauses usuelles d'usage.

L'adjudicataire aura le privilège de payer tout le montant de l'adjudication comptant.

Acte de vente pardevant Marcel T. Ducros notaire, aux frais de l'acquéreur.

Un dépôt de dix pour cent sera payé comptant par l'acquéreur au moment de l'adjudication pour garantir la vente.

16 août—16, 20, 27, Sept. 3, 10 et 17.

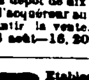

Etables à vaches à l'encan, situées sur le coteau de la Métairie.

Succession de Jean Sabaté.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 2180—Division A.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur.—Bureau Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 10 septembre 1881, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles Canal et Douane, en vertu d'un décret de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, en date du 9 août 1881, les propriétés suivantes appartenant à la dite succession, savoir:

1° Trois lots de terre, et sis dans le faubourg Jackson, désignés par les Nos 5, 6 et 7, dans l'îlet No 8, borné par les rues Bienville, Heleua, Douane et le Chemin de la Métairie. Les dits lots mesurent, au pied américain, comme suit: Le lot No 5 forme l'encoignure du Chemin de la Métairie et de la rue Bienville, 36 pieds 1 pouce et 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 128 pieds 4 pouces 1 ligne de profondeur et de face à la rue Bienville, 147 pieds 7 pouces 5 lignes sur la ligne de division du lot No 6 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 6 a 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face sur le Chemin de la Métairie, 147 pieds 7 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 5 et 166 pieds 1 pouce 1 ligne sur la ligne de division du lot No 7 et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond. Le lot No 7 mesure 36 pieds 1 pouce 2 lignes de face au Chemin de la Métairie, 166 pieds 1 pouce 1 ligne de profondeur sur la ligne de division du lot No 6, 180 pieds 2 pouces et 5 lignes de profondeur sur la ligne opposée et 30 pieds 6 pouces 4 lignes dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, consistant en une grande étable de la capacité de 50 têtes d'animaux, maison de résidence de deux chambres, galerie et deux cabinets, hangar, deux puits, citerne, étables d'animaux, jardin, etc., etc.

2° Trois certains lots de terre ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans la continuation du faubourg Jackson, en cette paroisse, dans l'îlet No 9, et désignés par les Nos 2, 3 et 4, sur un plan fait par L. Surgi, le 12 février 1837 et mesurant ensemble 102 pieds 2 pouces de face au chemin de la Métairie, 100 pieds de face à la rue Virginie sur une profondeur d'à peu près 90 pieds sur la ligne vers la rue Bienville et une profondeur irrégulière sur l'autre côté.

3° Deux certains lots de terre situés dans le même faubourg Jackson, dans l'îlet No 7 bornés par les rues Antoine, Bienville, Heleua et Douane, désignés par les Nos 11 et 12, sur un plan fait par Surgi, le 12 février 1837 et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire, le vingt-deux février 1837. Les dits lots mesurent chacun 30 pieds de face à la rue Heleua sur une profondeur suivante: Lot No 11, 248 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne plus près de la rue Douane et 247 pieds 2 pouces sur la ligne de division du lot No 12 et le lot No 12 mesurant 247 pieds 6 pouces sur la ligne de division du lot No 11, et 235 pieds 6 pouces sur la ligne opposée.

Ensemble une étable pouvant contenir 25 têtes d'animaux, maison de deux chambres, hangar, citerne, puits, poulailler, etc., etc.

Le tout conformément aux plans qui seront exposés à la Bourse le jour de la vente.

Conditions—Un tiers comptant et la balance à un et deux ans de crédit, en billets divisés par un porteur portant hypothèque et huit pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement, avec toutes les clauses usuelles; transfert des polices d'assurance et 5 pour cent honoraires d'avocat, en cas de poursuites. Les acquéreurs seront tenus de payer comptant au moment de l'adjudication 10 pour cent sur le prix d'achat pour garantir la vente.

Actes de vente pardevant Martin Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.

10 août—10, 20, 27, 3, 10 sept

Compagnie d'Assurance du Peuple de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, No 10 rue CARONDELET

DIXIÈME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux prescriptions de sa Charte la Compagnie publie l'exposé suivant:

Primes reçues durant l'année expirant le 30 juin 1881.

Sur risques d'incendie	$71,839 45	
Sur risques de rivière	9,236 06	
Sur risques maritimes	8,525 59	
		$89,651 09
A ajouter, primes non échues 1880		18,455 86
Primes brutes reçues		$108,106 95
Moins primes non échues	$17,778 44	
Moins primes remises et cancellations	2,597 33	20,375 77
Primes nettes		$87,731 18
Pertes, etc., payées pendant la même Période:		
Risques d'incendie	$24,673 14	
Sur risques de rivières	3,833 88	
Sur risques maritimes	2,118 47	
Réassurances	2,961 59	
Loyer	1,200 00	
Impressions et annonces	325 94	
Taxes	2,083 10	
Escompte	12,384 33	
Bureau des Réassureurs	1,784 82	
Dépenses, etc., moins l'intérêt	3,964 55	
		$55,349 62
Profits nets		$32,381 56
Réserve pour pertes non acquittées	$1,728 40	
5 pour cent. dividende payé en janvier 1881	5,000 00	
5 pour cent. dividende dû maintenant	5 000 00	
Surplus	20,653 16	
	$32,381 56	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Comptant	$30,261 82
Primes en voie de perception	11,772 85
Actions de banques et autres	51,554 91
Propriétés foncières	32,254 31
Billets garantis par nantissements	7,795 68
Billets garantis par hypothèques	11,258 91
Billets vei à ro courtes échéances	5,866 85
Meubles de bureau	1,175 42
Actif total	$152,040 76

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST PRAGST, Président

M. POPOVICH, Vice-Président,

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de juillet 1881.

JOHN BENDERNAGEL, notaire.

Nouvelle-Orléans, 12 juillet 1881.

A une réunion du Conseil des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de déclarer un second dividende semi-annuel de 5 pour cent, au 30 juin 1881, payable sur demande, faisant dix pour cent par an sur le fonds capital de la Compagnie et un dividende additionnel de cinq pour cent, à tous les assureurs sur leurs primes de participation, en outre de l'escompte de quinze pour cent, déjà reçu par les assureurs sur leurs primes brutes, payable à partir du 1er août 1881.

P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

—Directeurs—

E. PRAGST,	A. WALZ,
M. POPOVICH,	F. AUFMKOLK,
E. SALOY,	WM. FAGAN,
M. ABASCAL,	R. SCHROEDER,
D. HUGHES,	J. SAMBOLA,
A. D. FINLEY,	A. HABER,
THEO. L. SUGG,	S. M. MILLER,
GEO. AUER,	GEO. ELLIS,
F. SANCHO,	J. H. MENGE,
P. THORMAEHLEN,	M. MANN,
P. E. SARRAZIN,	A. XIQUES,
PETER BLAISE,	B. CAMPIGLIO,
	N. SEIBEL.

14 juillet—

Succession de Mme Elizabeth Flicker

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 3663.—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Michael Flicker, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

JAMES T. CLARK, Greffier.

6 sept—6 10 15

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

No 136 rue Gravier, entre St-Charles et Camp, Magasin à trois étages en briques.

Eugène Jacquelin vs. Dame G. Saunier et autres pour effectuer un partage. No 4052—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureaux 46 rue Royale—SAMEDI, 8 octobre 1881 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan St Charles, rue St. Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un jugement rendu le 1er septembre 1881 par l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite cour, Division C, actuellement absent en congé, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire sus nommée, à savoir:

Un certain terrain situé dans la seconde municipalité de cette ville, maintenant le premier district de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues St-Charles, Poydras, Camp et Gravier, mesurant au pied américain, 22 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière, 90 pieds 7 pouces et 9 lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue du Camp, et 100 pieds 7 pouces et 8 lignes de profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue St-Charles. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin à trois étages en briques portant le numéro municipal 136 de la rue Gravier, et tous les droits, passages, servitudes, privilèges et avantages y appartenant de quelque façon que ce soit.

Lequel terrain est premièrement formé d'un terrain désigné par le numéro un, sur un plan lithographié annexé à un acte rédigé pardevant G. R. Stringer, ci devant notaire en cette ville le 14 mai 1845, de H. W. Palfrey & R. Heath, et selon le plan No 9 du livre de plans du dit notaire. Le terrain, au pied américain, mesure 23 pieds de face rue Gravier sur une profondeur sur la limite la plus rapprochée de la rue du Camp, de 70 pieds 8 pouces et 5 lignes de largeur, de 22 pieds 6 pouces à l'arrière et sur une profondeur d'environ 79 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la limite de division du terrain numéro deux; et, secondement un certain morceau de terre formant l'arrière partie du numéro neuf sur le susdit plan lithographié, au pied américain, mesurant 22 pieds 6 pouces sur l'arrière limite du terrain numéro 25 pieds 11 pouces et 4 lignes, sur la dernière ligne du terrain numéro neuf, 24 pieds 6 pouces sur la ligne latérale du terrain numéro dix, la plus rapprochée de la rue Gravier, et la dernière bornée par la dernière partie du terrain numéro neuf.

Laquelle propriété appartient aux demandeurs et aux défendeurs dans la susdite affaire, pour un partage, pour en avoir été mis en possession par un jugement de la ci-devant Deuxième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, rendu dans la succession de Héroïne Jacquelin, épouse décédée de Henri Eugène Jacquelin, No 29,131, du docket de la dite ancienne Cour de District, et la dite propriété avait été acquise par la dite Vve Henri Eugène Jacquelin (née Héroïne Guenard) de Henry S. Buckner, par acte passé pardevant feu Achille Chiapella, notaire en cette ville, en date du 28 février, 18——

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Armand Pitot, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 sept—7,23, oct. 8.

Propriétés améliorées de grande valeur dans le Quatrième District.

Nos 736 et 738 de la rue des Magasins, entre celles Troisième et Quatrième.

Dans l'affaire des mineurs Joseph A. et Louis Facssel—No 80, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.—PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, le 8 octobre 1881, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse St Charles sur la rue St-Charles, entre celles Commune et Gravier, en vertu d'un et conformément à un ordre de l'Honorable H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, siégeant en place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite Division C, en date du 3 septembre 1881, dans l'affaire ci-dessus, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent formant une partie du lot de terre No 3, désigné par les lettres Z. C., et étant la partie du dit lot No 3, la plus près de la rue Quatrième dans l'arrondissement 29 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds 6 pouces, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Constance, Troisième et Quatrième, dans le Quatrième District de cette ville.

Les améliorations consistent en une résidence en bois avec 4 chambres et dépendances avec 4 chambres. La propriété porte les numéros municipaux 736 et 738 de la rue des Magasins.

Termes et conditions—1/2 comptant, la balance payable en un an en billets portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date et garanti par hypothèque sur la propriété vendue l'acquéreur tenu de tenir les bâtisses assurées contre le feu pour les deux tiers de leur valeur, et transférera la police au porteur du billet et en outre en conformation du jugement pour le montant du billet et tous les frais et 5 0/0 honoraires d'avocat pour enforcer le paiement. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. F. Coffey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

7 sept—7,14,21,28—5,8 oct

PAR VINCENT & CO.

VENTE DE LIQUIDATION.

CRÉDIT. CRÉDIT.

STOCK DE

MAX ARONSTEIN,

431 rue Dryades.

PAR VINCENT & CO—MARDI, 13 septembre 1881, à 11 heures A. M. Tout le contenu du magasin de Max Aronstein, 431 rue Dryades, consistant de—

Cotons à draps blancs et jaunes, jeans, satinets, casimirs, Rob Roy, flanelle, water proof, toiles, damas, toile-cirée, serviettes, nappes, corsets, broderies, gants de peau, bobinets, mousquetaires, boutons, tapis, nattes, etc., etc.

—AUSSI—

Un complet assortiment de bonneterie, mouchoirs et 2000 douzaines de bobines de fil.

Conditions à la vente.

Sept—7,9,11,13.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Ce joli cottage double de résidence, Nos 292 et 292 1/2 rue Clio, entre Franklin et Liberté.

Succession de Whiting A. Cornwell, décédé.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Docket No 3,269.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI 24 septembre 1881, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, en cette ville, en vertu d'un décret de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 17 août 1881, docket No 3,269, pour le compte de la succession de Whiting A. Cornwell, décédé, il sera vendu—

Un terrain de valeur avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Clio, Erato, Benton (maintenant Franklin) et Liberté, et désigné par le No 14 du carré No 379, sur un plan dressé par B. F. Nichols, architecte, en date du 27 février 1852, et déposé en l'étude de F. O. Stark, ci-devant notaire en cette ville, pour qu'on s'y réfère. Le dit terrain mesure 30 pieds 6 pouces et 3 lignes, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, mesure américaine, et selon un plan fait par J. F. Braun, voyer, en date du —— août 1881.

Les améliorations consistent en un joli cottage double de résidence, ayant 5 chambres de chaque côté, citerne, etc., et est connu sous les Nos 292 et 292 1/2 de la rue Clio.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et le reste à un et deux ans de crédit, payable en billets de l'acquéreur portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement; l'hypothèque comprenant 5 0/0 d'honoraires d'avocats en cas de procès; les bâtisses devant être assurées à plein et la police d'assurance transférée au vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acte de vente par devant —— notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes d'Etat dues et exigibles en 1881.

21 août—21, 28—sept 4,11,18,24.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 92 RUE ROYALE.

Ouverture de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat.

Aubergier Annet,	Lévêque Paul Adolphe
Bernhard Dominique,	Legrand Jules Numa
Béret Emilie et Charles	Lagües Jean Marie
Brunet Antoine,	Lefèvre P
Beaumont Henriette,	Lucas Charles François
Bescontan Pierre Joseph,	Lucase Jean
Barbier Emile,	Laborde Mlle Gabrielle
Bidegary Jean	Lagros Mr
Bastiand Joseph	Lange Joseph
Bordes Vve Marie Anne	Lacrue Mr
Bourdon Jean Claude	Montblanc Léonard
Bordes Alexandre	Henry
Bollieux Hippolyte	May Dominique
Bernadac Jean	Mounston Catherine
Baudin Albert Victor Henri	Mane Caroline
Comte Paul	Margue Jules
Cartahu Jean et Pierre	Menat Jean Baptiste
Capero Florentan Félix Emile Léon	Musson Mr
Condere Albert	Mayne Jean
Cahen Mathilde	Napier Paul Camille
Dubosc Joseph	Nefret Henri
Dennery Léon L	Orset Jules
Durand Pierre Marie	Pahin Auguste
Duval Ernest	Plantrou Pascal
Eberhard George et Caroline	Pégaimot Augustin
Friedbach Adam	Poivre André
Flouch Charles	Poisson Charles
Fontenean Gabriel Aimé	Peyrat Jean
Fahlman Capitaine E	Rolland Charles Ernest
Fournal J	Riveal Marie
Gésé Mme Vve	Rioch Georges
Grumbach Max	Schmitt Mr
Guillon Clodenier Auguste	St-Martin Joseph
Grousset Mme Vve	Schérer Mariane
Gembert Marius	Scherff Isaac Edward
Guilleminean Pierre	Schleider Mr
Knopf Alexandre	Tastens Joseph
Laberrère Armand	Tousenaud Jacques
Lee Louis Clément	Treischnon Mme née Albertine Stelle
Lagrosselle Paul	Voyer Constant Théodore
	Verte ou Werth Marie
	Young V J

La Nouvelle-Orléans, le 24 août 1881.

Le Consul,

Vicomte PAUL D'ABZAC.

Sept—

Liste des lettres étrangères restant au Bureau de la Poste le Samedi, 3 septembre 1881.

OUVERT LE DIMANCHE de 9 A M A 1 HEURE P M.

LISTE DES MESSIEURS.

Biago Cascio,	Baillee Henry,
Barkle Lorens,	Lavoeca Antonio,
Cabana Andres,	Lemotte Franc conston,
Cambon S,	Maillan Jean,
DelaRiee Alcase Cerdese,	Marche Jean,
DeFournan Lion,	Nicola Jacono,
Descorniers Franale,	Olivari Guiseppe,
Gauche Jr, W,	Palladino Angelo,
Guiffre Guiseppe,	Pellissier Jean,
Gegarie Jean,	Ravalo Nicolina,
Gonzales Edgard,	Silvia Guiseppe,
	Sefer Giovanni.

LISTE DES DAMES.

Michelle Mlle.

W. L. McMILLEN, Maître de Poste